

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 443

22 février 2013

SOMMAIRE

4 C	21222	Ray Investment S.à r.l.	21259
Actor S.C.A.	21223	Rumah Baru	21220
Adamas S.A.	21261	Scandinavian Company Luxembourg S.A.	21263
Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency	21223	Scarano S.A.	21220
Agence Immobilière Antony E. S.à r.l. ...	21223	SEGOVIA S.A.	21219
Al Garden (Luxembourg) Finance S.à r.l.	21223	Seldar S.à r.l.	21238
Analogic Holding Luxembourg S.à r.l.	21223	Selo S.à r.l.	21220
Badong SPF S.A.	21262	Serena S.A. SPF	21220
BRICKS Solutions Immobilières s.à r.l. ...	21264	Serena S.A. SPF	21221
Compagnie Financière S.A.	21264	Sol-Line S.à r.l.	21221
HTC High Technology Coatings S.A.	21264	Sommellerie de France S.à r.l.	21221
Huit Participations S.A. Luxembourg	21263	Soparinvest S.A.	21221
LUX wood & floor S.à r.l.	21232	State Street Services (Luxembourg) S.A.	21256
Mainstay S.à r.l.	21218	Steflot S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF	21253
Marson Investments Holding S.A.	21219	TE Holding S.à r.l.	21249
Martin & Martin S.A.	21219	Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR	21263
Matug S.A.	21218	Villa D'Asie S.à r.l.	21221
MCP III Investment S.à r.l.	21218	Yago Immobilière S.A.	21222
MFO Group	21234	Yokara Global Trademarks S.à r.l.	21222
Monkwood Luxco S.à r.l.	21219	Yokara Trademarks S.à r.l.	21222
Mpumalanga S.A.	21218		
Multi Family OFI	21234		
Pah Luxembourg 3 Sàrl	21235		

Matug S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 16.303.

—
EXTRAIT

Le siège social de la MATUG SA, 7 rue Bertels Luxembourg, RCS n° B16303, auprès de la société International Corporate Activities S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013011056/13.

(130012433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.543.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013011057/13.

(130012206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Mainstay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 73.857.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil de Gérance en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013011050/14.

(130012929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Mpumalanga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 77.141.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013011067/14.

(130012281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Marson Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 73.173.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013011053/14.

(130012277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Martin & Martin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 114.288.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013011054/14.

(130012273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 117.178.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Monkwood Luxco S.à r.l.

J. Mudde

Manager A

Référence de publication: 2013011037/14.

(130012950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

SEGOVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1419 Luxembourg, 58, Montée de Dommeldange.
R.C.S. Luxembourg B 138.181.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013011188/12.

(130012515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Serena S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 53.283.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale du 18 décembre 2012 a nommé Madame Evelynne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013011193/12.

(130012251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Selo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 155.739.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'associé unique tenue en date du 4 décembre 2012 que:

Monsieur Norbert SCHWARTZ est révoqué de son poste de gérant technique avec effet au 31 décembre 2012

Monsieur Rainer SEBURGER, né le 5 décembre 1968 à Ludwigshafen am Rhein (Allemagne), demeurant professionnellement à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce est nommé pour une durée indéterminée gérant unique de la société avec effet au 01.01.2013. La société est engagée par la signature unique du gérant unique.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013011192/14.

(130012858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Scarano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.495.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013011183/14.

(130012444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Rumah Baru, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 155.597.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013011141/14.

(130012936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Sol-Line S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 120.065.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013011200/12.

(130012569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Villa D'Asie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 4, rue Windhof.
R.C.S. Luxembourg B 148.883.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Villa d'Asie sàrl
Signature

Référence de publication: 2013011249/12.

(130012182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Serena S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 53.283.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013011194/10.

(130012252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Sommellerie de France S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 68, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 61.263.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21/01/2013.

Référence de publication: 2013011202/10.

(130012253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Soparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 100.574.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011203/10.

(130012886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Yokara Global Trademarks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 150.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013011270/12.

(130012423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Yokara Trademarks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 150.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013011271/12.

(130012397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

4 C, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 152.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 janvier 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013011281/11.

(130012821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Yago Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 88.578.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 janvier 2013

- La démission de Monsieur Carlo SCHLESSER de son mandat d'Administrateur, d'Administrateur-Délégué et de Président du Conseil d'Administration de la société, avec effet au 31 décembre 2012, est acceptée.

- Monsieur Christian MOGNOL, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur de la société, avec effet au 31 décembre 2012, en remplacement de Monsieur Carlo SCHLESSER. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2014. La cooptation de Monsieur Christian MOGNOL sera ratifiée de l'Assemblée Générale de 2013.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.
Certifié sincère et conforme
YAGO IMMOBILIERE SA
Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013011268/19.

(130012431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Actor S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: SEK 1.142.020,18.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 151.633.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Actor S.C.A
Un Mandataire

Référence de publication: 2013011299/11.

(130013369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

W. S. A. s. à r.l., Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange,
R.C.S. Luxembourg B 16.461.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 janvier 2013.

G. BOISANTE / N. OEHMEN

Fondé de pouvoir / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013011300/12.

(130013721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Agence Immobilière Antony E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Merttert, Zone Industrielle Fausermillen.
R.C.S. Luxembourg B 166.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011301/10.

(130013228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Analogic Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 102.751.

Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011308/10.

(130013514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

AI Garden (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 174.132.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Al Garden & Cy S.C.A.”, a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated today by the undersigned notary,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 12 December 2012.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of “Al Garden (Luxembourg) Finance S.à r.l.” (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects.

The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital,

principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business Year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January each year and ends on the 31st of December the same year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by "Al Garden & Cy S.C.A.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
- Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;
- Mr. Dominique LEGER, accountant, born on 2 December 1971 in Namur, Belgium residing at 22 Rue du Petit Vivier, 6860 Ebly, Belgium; and
- Mrs. Linda HARROCH, lawyer, born on May 10, 1973 in Casablanca, Marocco, residing at 2, rue de Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

“Al Garden & Cy S.C.A.”, une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 12 décembre 2012.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Al Garden (Luxembourg) Finance S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la Société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un

ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

“Al Garden & Cy S.C.A.”, prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
 - Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;
 - Monsieur Dominique LEGER, comptable, né le 2 décembre 1971 à Namur, Belgique demeurant au 22 rue du Petit Vivier, 6860 Ebly, Belgique; et
 - Madame Linda HARROCH, avocat, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald-Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17053. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013006611/486.

(130006942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

LUX wood & floor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 36, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 174.225.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den zweiten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Klaus-Peter EHMKE, Holzkaufmann, wohnhaft in D-23923 SCHÖNBERG, Dorfstrasse, 16.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "LUX wood & floor S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Import, Export, Gross- und

Einzelhandel von sowie Agenturgeschäfte mit Holz-, Fussboden- und Gartenprodukten, Baustoffen, Gartenmöbel, Zäune und Zubehör.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNF UND ZWANZIG TAUSEND EURO (€ 25.000.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-), welche integral durch Herrn Klaus-Peter EHMKE, Holzkaufmann, wohnhaft in D-23923 SCHÖNBERG, Dorfstrasse, 16, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile werden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von FÜNF UND ZWANZIG TAUSEND EURO (€ 25.000.-) der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend ein hundert Euro (€ 1.100.-).

Erklärung

Der Komparent, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Klaus-Peter EHMKE, Holzkaufmann, geboren in Lübeck (Deutschland) am 20. Oktober 1958, wohnhaft in D-23923 SCHÖNBERG, Dorfstrasse, 16.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6484 Echternach, 36, rue de la Sûre.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K.P EHMKE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 8 janvier 2013. Relation: ECH/2013/70. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 14. Januar 2013.

Référence de publication: 2013007924/108.

(130008475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

MFO Group, Société Anonyme, (anc. Multi Family OFI).

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 154.858.

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Multi Family OFI», ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de «Lexam Capital Partners», en date du 29 juillet 2010 suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1984 du 23 septembre 2010, dont les statuts ont été modifiés en date du 16 décembre 2011 suivant acte reçu par le notaire prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 581 du 6 mars 2012, acte portant

entre autre sur la modification de la dénomination sociale en «Multi Family OFI», ainsi que la transformation de la forme juridique de la société, en société anonyme.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Paolo BARTOLUCCI, traducteur assermenté, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de "MULTI FAMILY OFI" en "MFO GROUP".

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MFO GROUP".

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en "MFO GROUP" de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MFO GROUP".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Manfredi, Boulard, Bartolucci, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62641. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007959/54.

(130008340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pah Luxembourg 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.899.

In the year two thousand and twelve, on the twenty seventh day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93646, represented by Me James MURPHY, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 27, 2012.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, is the sole part holder in PAH LUXEMBOURG 3 SARL, incorporated on December 21, 2012, with registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165 899, published in the Mémorial C number 419, on 16 February 2012 (the "Company"), by deed of the aforementioned notary.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of NINE HUNDRED ONE MILLION EIGHTY THREE THOUSAND NINE HUNDRED FORTY NINE U.S. DOLLARS (USD 901,083,949.-) to bring it from its present amount of ONE MILLION TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 1,020,000.-) to the amount of NINE HUNDRED TWO MILLION ONE HUNDRED THREE THOUSAND NINE HUNDRED FORTY NINE U.S. DOLLARS (USD 902,103,949) by the creation and the issue of NINE HUNDRED ONE MILLION EIGHTY THREE THOUSAND NINE HUNDRED FORTY NINE (901,083,949.-) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLARS (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of EIGHT BILLION ONE HUNDRED NINE MILLION SEVEN HUNDRED FIFTY FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED FORTY FIVE U.S. DOLLARS (USD 8,109,755,545.-).

The aggregate contribution of (i) NINE BILLION TEN MILLION EIGHT HUNDRED THIRTY NINE THOUSAND FOUR HUNDRED NINETY FOUR U.S. DOLLARS (USD 9,010,839,494.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) NINE HUNDRED ONE MILLION EIGHTY THREE THOUSAND NINE HUNDRED FORTY NINE U.S. DOLLARS (USD 901,083,949.-) to the share capital of the Company and (ii) EIGHT BILLION ONE HUNDRED NINE MILLION SEVEN HUNDRED FIFTY FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED FORTY FIVE U.S. DOLLARS (USD 8,109,755,545.-) to the share premium account of the Company.

Subscription

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the NINE HUNDRED ONE MILLION EIGHTY THREE THOUSAND NINE HUNDRED FORTY NINE (901,083,949.-) New Shares, and to pay them a total price of NINE HUNDRED ONE MILLION EIGHTY THREE THOUSAND NINE HUNDRED FORTY NINE U.S. DOLLARS (USD 901,083,949.-) together with total issue premium of EIGHT BILLION ONE HUNDRED NINE MILLION SEVEN HUNDRED FIFTY FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED FORTY FIVE U.S. DOLLARS (USD 8,109,755,545.-) by a contribution in kind consisting of SEVEN HUNDRED FORTY FIVE MILLION (745,000,000.-) shares in the share capital of PAH LUXEMBOURG 2 S.À R.L., a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165884 ("PAH Lux 2"). The shares to be contributed in PAH Lux 2 shall hereinafter be referred to as the "Contributed Shares".

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration for the Contributed Shares.

The said report, a copy of the list of the Contributed Shares, has been given.

Effective implementation of the contribution:

The Contributor, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to it;
- according to the laws of Luxembourg the Contributed Shares are freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First paragraph. "The corporate capital of the company is set at NINE HUNDRED TWO MILLION ONE HUNDRED THREE THOUSAND NINE HUNDRED FORTYNINE U.S. DOLLARS (USD 902,103,949) divided into NINE HUNDRED TWO MILLION ONE HUNDRED THREE THOUSAND NINE HUNDRED FORTY NINE (902,103,949) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each."

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné;

A COMPARU

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL constituée suivant acte reçu par acte du notaire instrumentant en date du 15 mai 2003, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 93646 (la «Société») représenté par Me James MURPHY, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Luxembourg le 27 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, est l'associé unique de PAH LUXEMBOURG 3 SARL, constituée suivant acte reçu par acte du Maître Paul BETTINGEN, en date du 21 décembre 2012, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B165.899, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 419 du 16 février 2012 (la «Société») par acte du Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de NEUF CENT UN MILLIONS QUATRE-VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS AMERICAINS (USD 901.083.949,-) pour le porter de son montant actuel de UN MILLION VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 1.020.000,-) à un montant de NEUF CENT DEUX MILLIONS CENT TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS AMERICAINS (USD 902.103.949,-) par l'émission de NEUF CENT UN MILLIONS QUATRE-VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF (901.083.949,-) de nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN U.S. DOLLAR (USD 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de HUIT MILLIARDS CENT NEUF MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE CINQ CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS AMERICAINS (USD 8.109.755.545,-).

L'apport total de NEUF MILLIARDS DIX MILLIONS HUIT CENT TRENTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS AMERICAINS (USD 9.010.839.494,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) NEUF CENT UN MILLIONS QUATRE-VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS AMERICAINS (USD 901.083.949,-) au capital social de la Société et (ii) HUIT MILLIARDS CENT NEUF MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE CINQ CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS AMERICAINS (USD 8.109.755.545,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, a déclaré souscrire toutes les NEUF CENT UN MILLIONS QUATRE-VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF (901.083.949,-) de nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de NEUF CENT UN MILLIONS QUATRE-VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS AMERICAINS (USD 901.083.949,-) ensemble avec une prime d'émission de HUIT MILLIARDS CENT NEUF MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE CINQ CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS AMERICAINS (USD 8.109.755.545,-), par un apport en nature consistant dans les SEPT CENT QUARANTE CINQ MILLIONS (745,000,000) parts sociales détenues par PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL dans la société PAH LUXEMBOURG 2 SARL, constituée suivant acte reçu par acte du Maître Paul BETTINGEN,

en date du 21 décembre 2012, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B165.884, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 385 du 14 février 2012 («PAH Lux 2»). Les parts sociales apportés à PAH Lux 2 seront mentionnés ci-après comme les «Parts Apportés».

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature pour un montant total de NEUF MILLIARDS DIX MILLIONS HUIT CENT TRENTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS AMERICAINS (USD 9.010.839.494,-) a été produite par la délivrance d'un certificat d'évaluation daté du 27 novembre 2012 émis par la Société.

Réalisation effective de l'apport:

L'Apporteur, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer,
- les Parts Sociales apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit Luxembourg et les statuts de ladite société, les Parts Sociales apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à NEUF CENT DEUX MILLIONS CENT TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS AMERICAINS (USD 902.103.949,-) divisé en NEUF CENT DEUX MILLIONS CENT TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF (902.103.949,-) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013006338/171.

(130006559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Seldar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.090.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register; here duly represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerk, residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed 'ne varietur' by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is Seldar S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial, real estate or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees;

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To purchase real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as to do all operations relating to real estate properties, including the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of real estate properties. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company; and

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s), one or several category B manager(s) and one or several category C manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager, category B manager, or category C manager and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

For all matters not exceeding EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), the Company shall be bound towards third parties by the single signature of any manager. For all those matters not exceeding EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), each category B manager or category C manager shall obtain, before binding the Company towards third parties, the prior approval of any other manager

For all matters exceeding EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), the Company shall be bound towards third parties by (i) the single signature of any category A manager or (ii) the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager or any two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ('commissaires'), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ('réviseurs d'entreprises agréés') appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ('Commission de Surveillance du Secteur Financier's public register.'

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case

may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L. here represented as mentioned above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares. The shares having been fully paid up in cash.

Description of the contribution

The contribution made by Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L. against the issuance of shares in the Company is composed of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in cash, so that the amount of 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of Company.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as category A manager:

- HE Sheikh Feisal Qassim F. Th. Al-Thani, born in Qatar, on 25 August 1948, residing professionally at Al Faisal Holding Co. W.L.L., 23rd Floor, City Tower, Adjoining Renaissance Doha City Center, P. O. Box 22477, Doha, Qatar.

2) Are appointed as category B managers:

- Mr. Mohamed Ali Dobashi, born in Yemen, on 10 October 1968, residing professionally at Al Faisal Holding Co. W.L.L., 21st Floor, City Tower, Adjoining Renaissance Doha City Center, P. O. Box 22477, Doha, Qatar.

- Mr. Tarek Mahmoud Mohamed Elsayed, born in Giza (Egypt), on 29 April 1966, residing professionally at Aamal Company Q.S.C., 22nd Floor, City Tower, Adjoining Renaissance Hotel, P. O. Box 22466, Doha, Qatar; and

- Mr. Amer Sandawi, born in Bremen (Germany), on 25 October 1978, residing professionally at Al Faisal Holding Co. W.L.L., 23rd Floor, City Tower, Adjoining Renaissance Doha City Center, P. O. Box 22477, Doha, Qatar.

3) Is appointed as category C manager:

- Mr. Douwe Hendrik Jacob Terpstra, born in Leeuwarden (The Netherlands), on 31 October 1958, residing professionally at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, for all matters not exceeding EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), the Company shall be bound towards third parties by the single signature of any manager. For all those matters not exceeding EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), each category B manager or category C manager shall obtain, before binding the Company towards third parties, the prior approval of any other manager.

For all matters exceeding EUR 15,000 (fifteen thousand Euro, the Company shall be bound towards third parties by (i) the single signature of any category A manager or (ii) the joint signature of any two managers.

4) The Company shall have its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L- 1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg; ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est Seldar S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, immobilières, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties;

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

7) D'acquérir des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers. La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société; et

8) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A, d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie C. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A, gérant de catégorie B ou gérant de catégorie C et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Pour toutes les questions n'excédant pas 15.000 EUR (quinze mille Euros), la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle de tout gérant. Pour toutes ces questions n'excédant pas 15.000 EUR (quinze mille Euros), chaque gérant de catégorie B ou de catégorie C devra obtenir, avant d'engager la Société envers les tiers, l'accord préalable d'un autre gérant.

Pour toutes les questions excédant 15.000 EUR (quinze mille Euros) la Société sera engagée envers les tiers par (i) la signature individuelle d'un gérant de catégorie A ou (ii) la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou un gérant de catégorie A ou deux gérants conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou un gérant de catégorie A ou deux gérants conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit: La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés

par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L., ici représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payées par apport en numéraire.

Description de l'apport

L'apport fait par Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L. en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant de catégorie A:

- HE Sheikh Feisal Qassim F. Th. Al-Thani, né au Qatar, le 25 août 1948, demeurant professionnellement à Al Faisal Holding Co. W.L.L., 23^{ème} étage, City Tower, Adjoining Renaissance Doha City Center, P. O. Box 22477, Doha, Qatar.

2) Sont nommés gérants de catégorie B de la Société:

- M. Mohamed Ali Dobashi, né au Yemen, le 10 octobre 1968, demeurant professionnellement à Al Faisal Holding Co. W.L.L., 21^{ème} étage, City Tower, Adjoining Renaissance Doha City Center, P. O. Box 22477, Doha, Qatar.

- M. Tarek Mahmoud Mohamed Elsayed, né à Giza (Égypte), le 29 avril 1966, demeurant professionnellement à Aamal Company Q.S.C., 22^{ème} étage, City Tower, Adjoining Renaissance Hotel, P. O. Box 22466, Doha, Qatar; et

- M. Amer Sandawi, né à Brême (Allemagne), le 25 octobre 1978, demeurant professionnellement à Al Faisal Holding Co. W.L.L., 23^{ème} étage, City Tower, Adjoining Renaissance Doha City Center, P. O. Box 22477, Doha, Qatar.

3) Est nommé gérant de catégorie C:

- M. Douwe Hendrik Jacob Terpstra, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, pour toutes les questions n'excédant pas 15.000 EUR (quinze mille Euros), la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle de tout gérant. Pour toutes ces questions n'excédant pas 15.000 EUR (quinze mille Euros), chaque gérant de catégorie B ou de catégorie C devra obtenir, avant d'engager la Société envers les tiers, l'accord préalable d'un autre gérant.

Pour toutes les questions excédant 15.000 EUR (quinze mille Euros) la Société sera engagée envers les tiers par (i) la signature individuelle d'un gérant de catégorie A ou (ii) la signature conjointe de deux gérants.

4) Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013006385/580.

(130006146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.668.937.818,00.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

In the year two thousand twelve, the thirtieth day of November,

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Elzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TE Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867 and having a share capital of USD 8,662,314,303.80 (the Company). The Company was incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on July 5th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2026 of August 16th, 2012.

There appeared

Talisman Energy Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 - 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, registered with Industry Canada, under number 753029-3 and listed on the Toronto Stock Exchange (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of six million six hundred twenty three thousand five hundred fourteen United States Dollars and twenty cents (USD 6,623,514.20) to bring the share capital of the Company from its present amount of eight billion six hundred sixty two million three hundred fourteen thousand three hundred three United States Dollars and eighty Cents (USD 8,662,314,303.80) to eight billion six hundred sixty eight million nine hundred thirty seven thousand eight hundred eighteen United States Dollars (USD 8,668,937,818) by way of the issue of one million four hundred forty nine thousand and two (1,449,002) shares of the Company without nominal value having the same rights and obligations as the existing 1,895,023,022 shares;

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. here above by a contribution in kind of the TECHS Shares;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase adopted under item 1 above;

4. Granting of authorisation to any manager of the Company, acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six million six hundred twenty three thousand five hundred fourteen United States Dollars and twenty cents (USD 6,623,514.20) to bring the share capital of the Company from its present amount of eight billion six hundred sixty two million three hundred fourteen thousand three hundred three United States Dollars and eighty Cents (USD 8,662,314,303.80) to eight billion six hundred sixty eight million nine hundred thirty seven thousand eight hundred eighteen United States Dollars (USD 8,668,937,818) by way of the issue of one million four hundred forty nine thousand and two (1,449,002) shares of the Company without nominal value having the same rights and obligations as the existing 1,895,023,022 shares.

Second resolution

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes for one million four hundred forty nine thousand and two (1,449,002) new shares without nominal value, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of one thousand and one (1,001) shares being 100% of the shares of TE Colombia Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 3 rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 174.431 and having a share capital of USD 20,020, such shares having a book value equal to six hundred sixty two million three hundred twenty eight thousand nine hundred United States Dollars (USD 662,328,900) (the TECHS Shares).

The contribution in kind of the TECHS Shares in an amount equal to six hundred sixty two million three hundred twenty eight thousand nine hundred United States Dollars (USD 662,328,900) to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of six million six hundred twenty three thousand five hundred fourteen United States Dollars and twenty cents (USD 6,623,514.20) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of six hundred fifty five million seven hundred five thousand three hundred eighty five United States Dollars and eighty cents (USD 655,705,385.80) shall be allocated to the share premium account of the Company

The valuation of the contribution in kind of the TECHS Shares is evidenced by *inter alia*, a certificate issued on 30 November 2012, by the Sole Shareholder and acknowledged by the board of managers of the Company (the Management Certificate).

It is provided in the Management Certificate that, as of the date of such certificate:

- the Sole Shareholder is the sole owner of the TECHS Shares;
- the TECHS Shares are fully paid up;
- the Sole Shareholder is solely entitled to the TECHS Shares and possesses the power to dispose of the TECHS Shares;
- none of the TECHS Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the TECHS Shares are subject to any attachment;

- there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the TECHS Shares be transferred to it;
- the TECHS Shares are freely transferable;
- all formalities required in any relevant jurisdiction in relation to the contribution in kind of the TECHS Shares to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- all corporate, regulatory and other approvals (if any) required in all relevant jurisdictions for or in connection with the contribution in kind of the TECHS Shares to the Company, have been obtained; and
- based on general accepted accounting principles, the book value of the TECHS Shares is equal to six hundred sixty two million three hundred twenty eight thousand nine hundred United States Dollars (USD 662,328,900) and the fair market value of the TECHS Shares is at least equal to such book value; since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

The Management Certificate after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at eight billion six hundred sixty eight million nine hundred thirty seven thousand eight hundred eighteen United States Dollars (USD 8,668,937,818) represented by one billion eight hundred ninety six million four hundred seventy two thousand and twenty four (1,896,472,024) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder authorizes any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour de novembre,

par devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867 et disposant d'un capital social USD 8.662.314.303,80 (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 28 du 6 janvier 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois le 05 juillet 2012 suivant un acte de Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2026 du 16 août 2012.

A comparu

Talisman Energy Inc., une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social est établi au Suite 2000, 888 - 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, immatriculée auprès du Industry Canada sous le numéro 753029-3 et cotée à la bourse de Toronto (l'Associé Unique),

représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six millions six cent vingt-trois mille cinq cent quatorze dollars américains et vingt centimes (USD 6.623.514.20) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit milliards six cent soixante-deux millions trois cent quatorze mille trois cent trois dollars américains et quatre-vingt centimes (USD 8.662.314.303,80) à huit milliards six cent soixante-huit millions neuf cent trente-sept mille huit cent dix-huit dollars américains (USD 8.668.937.818), par l'émission d'un million quatre cent quarante-neuf mille deux (1.449.002) parts sociales de la Société sans valeur nominale et ayant les mêmes droits et obligations que les 1.895.023.022 parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus par un apport en nature des Parts TECHS;

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

4. Octroi de pouvoirs à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation de capital dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions six cent vingt-trois mille cinq cent quatorze dollars américains et vingt centimes (USD 6.623.514.20) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit milliards six cent soixante-deux millions trois cent quatorze mille trois cent trois dollars américains et quatre-vingt centimes (USD 8.662.314.303,80) à huit milliards six cent soixante-huit millions neuf cent trente-sept mille huit cent dix-huit dollars américains (USD 8.668.937.818), par l'émission d'un million quatre cent quarante-neuf mille deux (1.449.002) parts sociales de la Société sans valeur nominale et ayant les mêmes droits et obligations que les 1.895.023.022 parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million quatre cent quarante-neuf mille deux (1.449.002) nouvelles parts sociales sans valeur nominale et les libère intégralement par un apport en nature se composant de mille et une (1.001) parts sociales, représentant 100% des parts sociales de TE Colombia Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 3 rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.431 et disposant d'un capital social de USD 20.020, lesdites parts ayant une valeur comptable de six cent soixante-deux millions trois cent vingt-huit mille neuf cents dollars américains (USD 662.328.900) (les Parts TECHS).

L'apport en nature des Parts TECHS d'un montant de six cent soixante-deux millions trois cent vingt-huit mille neuf cents dollars américains (USD 662.328.900) à la Société sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de six millions six cent vingt-trois mille cinq cent quatorze dollars américains et vingt centimes (USD 6.623.514,20) sera affecté au compte nominal de capital social de la Société; et

(ii) un montant de six cent cinquante-cinq millions sept cent cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars américains et quatre-vingt centimes (USD 655.705.385,80) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Parts TECHS a été certifiée entre autre au moyen d'un certificat émis le 30 novembre 2012 par l'Associé Unique et reconnu par le conseil de gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat atteste essentiellement que, à la date dudit certificat,;

«- L'Associé Unique est le seul propriétaire des Parts TECHS;

- les Parts TECHS sont entièrement libérées;

- l'Associé Unique est le seul titulaire des Parts TECHS et possède le droit d'en disposer;

- aucune des Parts TECHS n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts TECHS et aucune des Parts TECHS n'est soumise à un privilège;

- il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autre droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander que les Parts TECHS lui soient cédées;

- les Parts TECHS sont librement cessibles;

- toutes les formalités requises dans les juridictions concernées consécutives à l'apport en nature des Parts TECHS à la Société ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature;

- toutes les approbations sociales, réglementaires et autres (le cas échéant) requises dans les juridictions concernées pour ou relatives à l'apport en nature des Parts TECHS à la Société ont été obtenues; et

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur comptable des Parts TECHS est au moins égale à six cent soixante-deux millions trois cent vingt-huit mille neuf cents dollars américains (USD 662.328.900) et la juste valeur de marché des Parts TECHS est au moins égale à ladite valeur comptable et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société.»

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à huit milliards six cent soixante-huit millions neuf cent trente-sept mille huit cent dix-huit dollars américains (USD 8.668.937.818) représenté par un milliard huit cent quatre-vingt-seize millions quatre cent soixante-douze mille vingt-quatre (1.896.472.024) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation de capital social dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013006447/221.

(130006462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Steflot S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 1.290.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.175.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Louis Rodolph Jules Ridder Van Rappard, residing at Egerton Crescent 32, SW3 2EB, London, United Kingdom (the "Sole Shareholder"), here represented by Me Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That he is the sole current shareholder of Stefлот S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.175, incorporated by a deed

of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 11 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 May 2003 under number 544, page 26067 (the "Company").

- That the articles of association of the Company have been amended for the last time on 16 November 2011 by the deed of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 30 January 2012 under number 252, page 12057.

- That the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has waived a convening notice for the meeting and decided to vote on all items of the following agenda:

(a) Increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred fifty-three thousand four hundred and fifty Euro (EUR 753,450.-) to bring it up from the current amount of five hundred thirty-six thousand five hundred fifty Euro (EUR 536,550.-) to an amount of one million two hundred ninety thousand Euro (EUR 1,290,000.-) by contribution in kind of a receivable held by the sole shareholder of the company;

(b) Issuance of thirty thousand one hundred and thirty-eight (30,138) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and acceptance of the subscription thereof by the current sole shareholder of the Company;

(c) Amendment of Article 6.1 of the articles of association of the Company, including the heading of this Article;

(d) Miscellaneous.

- That on the basis on the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of seven hundred fifty-three thousand four hundred and fifty Euro (EUR 753,450.-) so as to raise it from its current amount of five hundred thirty-six thousand five hundred fifty Euro (EUR 536,550.-) represented by twenty-one thousand four hundred and sixty-two (21,462) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to one million two hundred ninety thousand Euro (EUR 1,290,000.-) represented by fifty-one thousand six hundred (51,600) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by contribution in kind of a receivable held by the Sole Shareholder for an amount of seven hundred fifty-three thousand four hundred and fifty Euro (EUR 753,450.-) (the "Contribution").

The value of the Contribution has been confirmed through the issuance by a director of the Company of a report dated 24 December 2012, stating that the Contribution has a value of seven hundred fifty-three thousand four hundred and fifty Euro (EUR 753,450.-) (the "Report").

The Report, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement et des domaines).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue thirty thousand one hundred and thirty-eight (30,138) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and accepts the subscription thereof, as follows:

Subscription

Thereupon, Mr. Louis Rodolph Jules Ridder Van Rappard, prenamed, represented as stated hereinabove, declares to subscribe for thirty thousand one hundred and thirty-eight (30,138) newly issued shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6.1, first paragraph, of the articles of association, including the heading of the said provision, which shall forthwith read as follows:

" **6.1. Subscribed share capital.** The Company's corporate capital is fixed one million two hundred ninety thousand Euro (EUR 1,290,000.-) represented by fifty-one thousand six hundred (51,600) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up. "

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by surname, first-name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le vingt-huitième jour de décembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Mr. Louis Rodolph Jules Ridder Van Rappard, résidant Egerton Crescent 32, SW3 2EB, Londres, Royaume Uni Associé Unique») ici représenté par Me Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est l'Associé Unique de la société Steflot S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.175, constituée par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 mai 2003 sous le numéro 544, page 26067 (la «Société»).

- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 novembre 2011 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 janvier 2012, sous le numéro 252, page 12057.

- Que l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre, renonce à une convocation à la présente assemblée et décide de voter sur tous les points de l'agenda suivant:

(a) Augmentation du capital de la Société pour un montant de sept cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante Euro (EUR 753.450,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cents trente-six mille cinq cent cinquante Euro (EUR 536.550,-) à un montant d'un million deux cent quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 1.290.000,-) par apport en nature d'une créance détenue par le seul actionnaire de la société;

(b) Emission de trente mille cent trente-huit (30.138) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et acceptation de la souscription desdites parts sociales par l'actuel associé unique de la Société;

(c) Modification de l'Article 6.1 des statuts de la Société, ainsi que de l'intitulé dudit Article;

(d) Divers.

- Que sur la base de l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante Euro (EUR 753.450,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cents trente-six mille cinq cent cinquante Euro (EUR 536.550,-) représenté par vingt et un mille quatre cent soixante-deux (21.462) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, à un montant d'un million deux cent quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 1.290.000,-) représenté par cinquante et un mille six cent (51.600) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, par apport en nature d'une créance détenue par l'Associé Unique pour un montant de sept cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante Euro (EUR 753.450,-) (la «Contribution»).

La valeur de la Contribution a été confirmée par l'émission par un gérant de la Société d'un rapport daté du 24 Décembre 2012, disposant que la contribution a une valeur de sept cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante Euro (EUR 753.450,-).

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre trente mille cent trente-huit (30.138) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, et accepte la souscription de celles-ci de la manière suivante:

Souscription

Sur ce, Mr. Louis Rodolph Jules Ridder Van Rappard, prémentionné, représenté comme énoncé ci-dessus, déclare souscrire pour trente mille cent trente-huit (30.138) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

Découlant des résolutions précédentes, l'associé unique DECIDE de modifier l'Article 6.1, premier paragraphe, des statuts, ainsi que le titre dudit article, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à un million deux cent quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 1.290.000,-) représenté par cinquante et un mille six cent (51.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), toutes entièrement souscrites et libérées.»

PLUS RIEN NE FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été préparé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ANTONESCU, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 02 janvier 2013. Relation: DIE/2013/219. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006394/147.

(130006137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

State Street Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.409.

In the year two thousand and twelve, on twenty-ninth day of November.

Before us Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of State Street Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 25 June 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1411 of 30 September 2002 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.409 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2076 of 22 August 2012.

The meeting was declared open by Philip Basler-Gretic, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Fabien Morelli, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Marc Frantz, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of seven million euro (EUR 7,000,000.-) so as to raise it from its present amount of seven million one hundred twenty-two thousand euro (EUR 7,122,000.-) to fourteen million one hundred twenty-two thousand euro (EUR 14,122,000.-).

2 To issue seven thousand (7,000) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares at an aggregate issue price of seven million euro (EUR 7,000,000.-), by the Company's sole shareholder and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the paragraph one (1) of article five (5) of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders,

the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an aggregate amount of seven million euro (EUR 7,000,000.-) so as to raise it from its present amount of seven million one hundred twenty-two thousand euro (EUR 7,122,000.-) to fourteen million one hundred twenty-two thousand euro (EUR 14,122,000.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue seven thousand (7,000) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the sole shareholder State Street (Jersey) Limited, a company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Register under number 36615 (the "Subscriber"), represented by Philip Basler-Gretic, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The Subscriber declared to subscribe for seven thousand (7,000) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

The amount of seven million euro (EUR 7,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the seven thousand (7,000) new shares to the above mentioned Subscriber.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The share capital of the Corporation is set at FOURTEEN MILLION ONE HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND EURO (EUR 14,122,000.-), divided into FOURTEEN THOUSAND ONE HUNDRED TWENTY-TWO (14,122) shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000.-) per share, entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 4,000.-.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant nous Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de State Street Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1411 du 30 septembre 2002, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 88.409 (la «Société»). Les statuts ont été

modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 28 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2076, en date du 22 août 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Philip Basler-Gretic, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Fabien Morelli, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Marc Frantz, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions cent vingt-deux mille euros (EUR 7.122.000,-) à quatorze millions cent vingt-deux mille euros (EUR 14.122.000,-).

2 Émission de sept mille (7.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles pour un montant total de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-), par l'actionnaire unique de la Société et acceptation du paiement intégral en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant total de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions cent vingt-deux mille euros (EUR 7.122.000,-) à quatorze millions cent vingt-deux mille euros (EUR 14.122.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre sept mille (7.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'actionnaire unique State Street (Jersey) Limited, une société ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 36615 (le «Souscripteur»), représenté par Philip Basler-Gretic, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant.

Le Souscripteur a déclaré souscrire sept mille (7.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et les libérer intégralement en espèces.

Le montant de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les sept mille (7.000) actions nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article cinq (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à QUATORZE MILLIONS CENT VINGT-DEUX MILLE EUROS (EUR 14.122.000,-), représenté par QUATORZE MILLE CENT VINGT-DEUX (14.122) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 4.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. BASLER-GRETIC, M. FRANTZ, F. MORELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57807. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (singé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006392/155.

(130006648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.348.044,00.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

L'an deux mille douze, le sept décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

Ray France Investment S.A.S, une société par actions simplifiée française, ayant son siège social au 32, rue de Monceau F75008 Paris et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 898 124, détenant 9.590.498 parts sociales de la Société;

Caisse de Dépôt et Placement du Québec, ayant son siège social au 65, rue Sainte-Anne, Québec, (Québec), Canada G1R 3X5 et son établissement principal au 1000, Place Jean-Paul-Riopelle, Montréal (Québec) Canada H2Z 2B3 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Québec sous le numéro 8812257473, détenant 3.038.470 parts sociales de la Société;

CDR Ray Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.805, détenant 6.012.620 parts sociales de la Société;

CDR Ray Co-Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.555, détenant 2.559.017 parts sociales de la Société;

CDR Ray Investor III S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.904, détenant 1.493.410 parts sociales de la Société;

ML Ray Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.567, détenant 5.959.061 parts sociales de la Société;

ML Ray Co-Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.400, détenant 1.685.089 parts sociales de la Société;

CD&R Parallel Fund VII, L.P., un limited partnership constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church St., George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, détenant 9.879 parts sociales de la Société; et

Ray Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.766, détenant 196.573 parts sociales de la Société;

ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand Duché de Luxembourg), en vertu des procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de "Ray Investment S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.766, constituée en vertu d'un acte rédigé par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 mars 2005, numéro 200, page 9583. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte rédigé par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juin 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 août 2012, numéro 2130, page 102201.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social et représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'approuver la détermination faite par résolution du conseil de gérance passée à la date de cette assemblée, sur base des comptes intérimaires datés le 3 décembre 2012, du montant de rachat par la Société de cent quatre-vingt-seize mille cinq cent soixante-treize (196.573) parts sociales de la Société détenues par Ray France Investment S.A.S, une société par actions simplifiée française, ayant son siège social au 32, rue de Monceau F-75008 Paris et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 898 124, de quinze millions vingt mille quatre cent quarante-quatre euros et douze centimes (EUR 15.020.444,12) (le "Montant Total de Rachat").

Deuxième résolution

Les Associés décident de reconnaître et d'approuver le rachat par la Société de cent quatre-vingt-seize mille cinq cent soixante-treize (196.573) parts sociales de la Société détenues par Ray France Investment S.A.S, une société par actions simplifiée française, ayant son siège social au 32, rue de Monceau F-75008 Paris et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 898 124 en vertu d'une résolution du conseil de gérance passée à la date de cette assemblée et basée sur les comptes intérimaires datés le 3 décembre 2012, de cent quatre-vingt-seize mille cinq cent soixante-treize (196.573) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de soixante-seize euros et quarante et un centimes (EUR 76,41) par part sociale. Du Montant Total de Rachat, cent quatre-vingt-seize mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 196.573) constitue la valeur nominale totale des Parts Sociales Rachetées et quatorze millions huit cent vingt-trois mille huit cent soixante-onze euros et douze centimes (EUR 14.823.871,12) constitue le montant total de la distribution de la réserve distribuable de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-seize mille cinq cent soixante-treize (196.573) afin de le réduire de son montant actuel de trente millions cinq cent quarante-quatre mille six cent dix-sept euros (EUR 30.544.617,-) à trente millions trois cent quarante-huit mille quarante-quatre euros (EUR 30.348.044,-) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Quatrième résolution

Les Associés déclarent ici expressément par leur mandataire de renoncer à chacun et tous les droits qu'ils ont de participer à la réduction de capital dont il est fait référence ci-dessus ainsi qu'à leur droit à avoir leurs actions annulées proportionnellement à leur détention dans la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions mentionnées ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié comme suit:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente millions trois cent quarante-huit mille quarante-quatre euros (EUR 30.348.044,-), représenté par trente millions trois cent quarante-huit mille quarante-quatre (30.348.044) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16880. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013006364/103.

(130006432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Adamas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.450.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société MALIBARO SA SPF ayant son siège social à Bohey 36 L-9647 DONCOLS et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B134.992

Ici représentée par son administrateur-délégué Madame Isabelle HAMER, demeurant professionnellement à L-9647 DONCOLS Bohey 36

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'actionnaire unique de la société anonyme "ADAMAS S.A." (la "Société"), ayant son siège à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le Notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Mersch, en date du 15 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 de 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le Notaire Roger ARRENSDORFF, alors de résidence à Wiltz, en date du 14 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 140 du 22 mars 1997

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 33.450.

Le capital social de la Société est de trente-quatre mille sept cent cinq virgule zéro neuf euros (34.705,09.-EUR) divisé en huit mille quatre cents (8.400) actions sans désignation de valeur nominale.

La comparante représentant l'intégralité du capital social, décide de prononcer la mise en liquidation anticipée de la société ADAMAS S.A. avec effet immédiat;

Qu'elle déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société anonyme ADAMAS S.A..

Que l'actionnaire unique prend, par conséquent, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de mettre la société ADAMAS S.A. en liquidation avec effet immédiat et de clôturer la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'acter les démissions des administrateurs et administrateurs délégués et leur donne décharge pour leur gestion jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'acter la démission du commissaire aux comptes et lui donne décharge pour sa gestion.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide que les documents sociaux resteront déposés pendant cinq ans au siège de la société.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique approuve les comptes arrêtés au 18 décembre 2012.

En outre, l'actionnaire unique constate que la société anonyme ADAMAS S.A. est dissoute par l'effet de sa volonté, qu'elle cessera d'exister avec effet ce jour, qu'exerçant les droits attachés à la propriété de toutes les actions, il est investi

de tout l'avoir actif et passif de la société dont il accepte expressément de recueillir les biens et de prendre en charge les dettes en nom personnel de manière illimitée et que la liquidation de la société anonyme ADAMAS S.A. se trouve ainsi immédiatement et définitivement clôturée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cent soixante-dix euros (870,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Weber, Servais, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 19 décembre 2012. Relation: WIL/2012/823. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €),

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006592/58.

(130006850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Badong SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.321.

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BADONG SPF S.A." ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, (matr: 2010 22 25 121)

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2645, en date du 2 décembre 2010, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 156.321,

La séance est ouverte à 15.48 heures sous la présidence de Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois vers L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon et modification de l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer. Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer avec effet immédiat le commissaire aux comptes actuel avec décharge pour l'exercice de ses fonctions et de nommer en son remplacement pour une durée de six ans la société anonyme Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) SA, RCS 70.909 ayant son siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer avec décharge pour l'exercice de ses fonctions l'administrateur M. Yvon Hell et nomme en son remplacement Mr Gallo Aniel, expert comptable, né le 06/02/62 à Torre Anunziata (I), demeurant à 53 route d'Arlon L-8211 Mamer pour une durée de six ans

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie PACHE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 14 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14977. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006667/56.

(130006923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Scandinavian Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 36.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013011182/10.

(130012707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011228/11.

(130012856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Huit Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 85.353.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 janvier 2013 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Alain LAM de sa fonction d'administrateur.
- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick MOINET de sa fonction d'administrateur.
- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Olivier LIEGEOIS de sa fonction d'administrateur.
- L'assemblée accepte la démission de BF Consulting S.à.r.l de sa fonction de Commissaire aux comptes.

- L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur et Président, Madame Laurence BARDELLI, employée privée, née le 08 décembre 1962 à Villerupt (France) et demeurant professionnellement au 26/28, Rives de Clausen L-2165 à Luxembourg. L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur Monsieur Vincent WILLEMS, expert-comptable, né le 30 septembre 1975 à Liège (Belgique) et demeurant professionnellement au 26/28, Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de société, né le 21 novembre 1961 et demeurant professionnellement 3, Rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

- L'assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire SER.COM Sàrl, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 19 boulevard Grande Duchesse Charlotte. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 26/28 rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013010910/27.

(130012093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

HTC High Technology Coatings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 152.978.

Le bail commercial que la société HTC High Technology Coatings S.A. avait conclu au 58 rue des Celtes L-1318 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat au 17 décembre 2012. En conséquence de quoi, la société HTC High Technology Coatings S.A. ne dispose plus de siège social au 58 rue des Celtes à L-1318 Luxembourg depuis le 17 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013010909/11.

(130011522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

BRICKS Solutions Immobilières s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1265 Luxembourg, 4-6, rue Pépin le Bref.

R.C.S. Luxembourg B 125.776.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011383/10.

(130013027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Compagnie Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.843.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 janvier 2013.

Démission de la société S.G.A. SERVICES S.A., dont le siège social est au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Cette démission prendra effet à compter de ce jour.

Pour la société

COMPAGNIE FINANCIERE S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013011430/15.

(130013142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.
